

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 800 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs
Etranger : Port en sus

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Edito B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne 80 frs

Minimum 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix :

Minimum 250 frs

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal civil de Lomé et de ses sections d'Aného, de Lama-Kara, de Sokodé et de Palimé.

Suivant réquisition, n° 11212, déposée le 3 novembre 1983, M. Gnaba Ayao, profession d'agent à la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 54 ca situé à Kara, préfecture de la

Kozah connu sous le nom de Tomdé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 2, à l'est par Amana Addi et à l'ouest par une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11213, déposée le 3 novembre 1983, M. Djabaré Lorempo, profession de comptable à la Caisse d'Epargne du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Séwavi T. Adjeteu, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 72 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1523, à l'est par le lot n° 1532 et à l'ouest par le lot n° 1530.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11214, déposée le 3 novembre 1983, M. Agberé Dadah, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Tchamba, quartier Doniwa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Séwavi Adjeteu, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 14 a 46 ca situé à Tchamba, préfecture de

Tchamba, connu sous le nom de Tchibarawa et borné au nord par un passage, au sud par la propriété Azia Adjara, à l'est et à l'ouest par des ruelles.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11215, déposée le 3 novembre 1983, M. Yehouessi Adodovi (Eugène), profession d'agent de Douanes en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la famille Yehouessi Adjaho, (s/c de M. Badjéné Yao, topographe dessinateur à Lomé, 12 rue Gnemegnah), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 34 ca, situé à Aného, commune d'Aného, connu sous le nom de Kpota Collo et borné au nord par le domaine public lagunaire, au sud par Agondjé Akué, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par la propriété Folly Ayélé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la famille Yehouessi Adjaho et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11216, déposée le 4 novembre 1983, M. Kekeh Messanvi Kokou (Michel), profession de Diplômé, demeurant et domicilié à Lomé, Résidence du Bénin, V. B. 16, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Satimel, 11 rue Toffa — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Boko Tsissé, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11217, déposée le 4 novembre 1983, Mme Sivomey, née Dédé Gamélé Creppy, profession de revendeuse de tissus, demeurant et domiciliée à Lomé — Adjambakomé, rue d'Italie, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 28 a 23 ca, situé à Sanguéra, préfecture de Golfe connu sous le nom de Zomé et borné au nord par Gayibor Nikoué et Attigli Magno, au sud par Epou Agbodoglo et Ali Soada, à l'est par la réserve administrative Lomé 3, à l'ouest par la propriété Epou Agbodoglo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11218, déposée le 7 novembre 1983, M. Nubukpo Kossi Gumenu, ingénieur à la Direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre, et Mme, née

Hotuleva Galina, ingénieur à l'U. B., demeurant et domiciliés à Lomé-Tokoin, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 40 a 32 ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Djassémé et borné au nord par la propriété Hotugnan, au sud par Soumagbo Sossa, à l'est par la collectivité Guménu et à l'ouest par Siggini Agbessi.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11219, déposée le 8 novembre 1983, Mme Afivi Akpadjavi, née Afidégnon, profession d'employée de bureau à l'OPAT, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 97 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 539.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11220, déposée le 8 novembre 1983, M. Vignon Mevi Médéa, profession d'employé de Banque à la B.I.A.O.-Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mme Séwavi Adjetej, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 43 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 789, à l'est par le lot n° 799 et à l'ouest par le lot n° 797.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11221, déposée le 8 novembre 1983, M. Atiso Mawusi Mawulipklimi, profession de vétérinaire au Service des Pêches, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi Adjetej, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2373, à l'est par le lot n° 2385 et à l'ouest par le lot n° 2383.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11222, déposée le 9 novembre 1983, Mme Akakpovi Abia, née Komla, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé — Tokoin-Gbonvié, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akakpovi Ayité, Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 87 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1901, à l'est par le lot n° 1913 et à l'ouest par le lot n° 1902 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11223, déposée le 9 novembre 1983, M. Agnissey Djossou Djeton, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Abidjan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akakpovi Ayité, Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 229, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n°s 224 et 225 et à l'ouest par le titre foncier n° 13006 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11224, déposée le 9 novembre 1983, M. Tobias Ayaovi (Jean), profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Paris, Nogent le Rotrou, 85 Rue Paul Deschanel, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akakpovi Ayité — Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 10 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 696, au sud par le lot n° 694, à l'est par le lot n° 702 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11225, déposée le 9 novembre 1983, M. da Silveira Edoé, Employé de Bureau, et Mme da Silveira Assion, née Akakpovi, Infirmière, demeurant et domiciliés en France, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akakpovi Ayité — Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat, Lomé), demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 15 ca, situé à To-

koïn, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 697, au sud par le lot n° 695, à l'est par le lot n° 703 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11226, déposée le 10 novembre 1983, M. Akue Bitchy, profession d'Agent de Banque BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 21 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 14, au sud par le lot n° 16, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 7.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11227, déposée le 11 novembre 1983, Mme Ahadji Tchotcho, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé — Aflao-Gakli, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2260, au sud par le lot n° 2258, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 2252.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11228, déposée le 11 novembre 1983, M. Ahyi-Sena Ayité, profession d'Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé — Aflao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Djidjido Agbetrobu — Domaines, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 66 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par Folly Dovi Kwami, au sud par Mlle Adadé Ayoko, à l'est par le titre foncier n° 8022 R.T. et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé—Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11229, déposée le 11 novembre 1983, M. Bamezon Gbessinou, profession d'Agent de Commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mme de Souza Ahlonkoba — D.C.N.C. Lomé), demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 87 a 60 ca, situé à Aklakou, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Héthavi-Avédomé et borné au nord et à l'ouest par la propriété de feu Kpodar Messanvitan, à l'est par la route de Messanvitan et au sud par la propriété de feu Folikoue Teko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11230, déposée le 15 novembre 1983, M. Kindé A. Messan, profession de Fonctionnaire à la Direction des Sociétés d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akakpovi Ph. Kouassi — Etude de Me Amarin, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 76 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord et au sud par la propriété Towodo Komlan Afatsawo Agblevon, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le titre foncier n° 2976 T. T. et la propriété Agblevon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11231, déposée le 16 novembre 1983, M. Ayité Ayi Agbopoté, profession d'Architecte, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin Hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Nubukpo Gumenu, D.C.N.C. — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 78 ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Djassemé et borné au nord par la collectivité Afangnibo, au sud par la famille Otto, à l'est par la nouvelle route internationale Lomé—A-ného et à l'ouest par la collectivité Djossou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11232, déposée le 17 novembre 1983, M. Sanhan P. Kpassémé, profession d'Agent d'Administration en retraite, demeurant et domicilié à Niamtougou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 73 a 91 ca, situé à Niamtougou, préfecture de Doufelgou, connu sous le nom de Yaka-Kiwouta et borné au nord par la propriété Sanhan, au sud par Kalao et Tou Tchêtena, à l'est par la route Niamtougou—Sarakawa et à l'ouest par Kpetchasse et Atalo Potoukoulé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11233, déposée le 17 novembre 1983, M. Hounsino Tassimé, profession d'Inspecteur de la Jeunesse et Sports, demeurant et domicilié à Amlamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 55 ca, situé à Amlamé, préfecture d'Amou, connu sous le nom de Idikoubè et borné au nord par Gadossi Ilougbossi, au sud par Obinan Yèdè, à l'est par Diabo Nowa et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11234, déposée le 17 novembre 1983, M. Ahyi Séna Ayité, profession d'Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé — Aflao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 85 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par les lots n°s 1079 et 1084, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11235, déposée le 18 novembre 1983, M. Dekpo Gakpo Etsri, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé (Camp du R.I.T.), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 11 a, 97 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 2832 bis et 2833 bis, à l'est par les lots n°s 2831 bis et 2839 bis, à l'ouest par les lots n°s 2835 bis et 2836 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11236, déposée le 18 novembre 1983, M. Koudadjé Adoun (Michel), profession d'Entrepreneur de Bâtiments, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékou-nakpoè, 52 Rue Mgr Cessou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 78 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Nyékou-nakpoè et borné au nord par la rue Doté

Mensah prolongée, au sud et à l'est par les héritiers Octaviano Olympio, à l'ouest par la rue Monseigneur Cessou prolongée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11237, déposée le 21 novembre 1983, M. Aladé Mamadou, profession de Comptable à l'Hôtel Tropicana, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin-Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 01 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par le lot n° 43 au sud par le lot n° 45, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 41.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11238, déposée le 21 novembre 1983, M. Balogoun Saka, profession de Comptable à l'Hôtel Tropicana, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin-Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 44 et 42, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11239, déposée le 21 novembre 1983, M. Olympio Clain-Clain (Clarence), profession d'Architecte-Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, 2 Rue de la Mission, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 74 a 73 ca, situé à Agouévé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par Koudakpo Agoli, au sud par les propriétés Gnedzi Atitsogbé et Amegbo Akpassa, à l'est par Komlavi Vossah et à l'ouest par Gnedzi Atitsogbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11240, déposée le 22 novembre 1983, M. Folly Kodjovi, profession de Maître Mécanicien-Auto, demeurant et domicilié à Aflao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Kwami Abalo, Avocat à Lomé, 30 Rue de

la Gare), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 19 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord, au sud et à l'est par des terrains non immatriculés, à l'ouest par une ruelle.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11241, déposée le 23 novembre 1983, Mme Sedjro Ayoko, née Domlan, profession de Commercante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sedjro Kangni, Enseignant à l'Ecole Bohn, I.E.P.D. — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 154, à l'est par le lot n° 153 et à l'ouest par le lot n° 157.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11242, déposée le 28 novembre 1983, Mme Adunni E. A. Anthony, née Sanya, profession de Secrétaire-Dactylographe au Service des Domaines, demeurant et domiciliée à Lomé, 30 Rue du Soldat Nandji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 39 a 88 ca, situé à Sangüéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dangbesito et borné au nord par la propriété Nagblan Kossi Vignon, au sud par Aziandéké Homekou Yawli et la collectivité Ahongan, à l'est par la collectivité Gambo Dokli et à l'ouest par Aziadéké Homekou Yawli.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11243, déposée le 28 novembre 1983, M. Tchalassi Lériabalo, profession d'Attaché d'Administration au Service des Domaines, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1248, à l'est par le lot n° 1256 et à l'ouest par le lot n° 1254.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11244, déposée le 28 novembre 1983, Mme Galokpo Ayaba (ex Dorothee), née Dokou, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Colly Kouassi — Régie Nationale des Eaux du Togo — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 08 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Adikossi Kpikpa, au sud par un passage et à l'est par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11245, déposée le 28 novembre 1983, M. Akoubia Nossy, profession d'Inspecteur Technique des C.F.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjety, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 12 a, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 2380 et 2381, au sud par une rue de 28 mètres, à l'est par le lot n° 2371 et à l'ouest par le lot n° 2368.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11246, déposée le 28 novembre 1983, M. Coubageat S. Mohamed Touré, profession d'Economiste au Lycée, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Amavi Ayité Hillah, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 46 ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchadoudjo, connu sous le nom de La Barrière et borné au nord par Ouro et Kassigni, au sud par Ayeva, à l'est par la route nationale n° 1 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11247, déposée le 29 novembre 1983, M. Agbetrobu Adjibada Ahênuho, profession de Comptable au Ministère des T. P. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Lom'Nava, 6 Rue des Nimes, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 05 a 41 ca, situé à Agomé-Séva, préfecture des Lacs et borné au nord et à l'ouest par la propriété Dansouvi Akpakli, au sud par Apedo Klebessi et à l'est par Amouzouvi Kpakossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11248, déposée le 29 novembre 1983, M. Agbetrobu Adjibada Ahênuho, profession de Comptable au Ministère des T. P. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Lom'Nava, 6 Rue des Nimes, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 85 a 64 ca, situé à Agomé-Séva, préfecture des Lacs et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Montsi Salla D. Moussa, à l'est par la route d'Agbétiko-Avévé et la propriété Agbetrobu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11249, déposée le 29 novembre 1983, M. Bawa Koténa Mignaké, profession d'Employé à l'Ambassade d'Allemagne, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Gnaba Ayao, BCEAO — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 12 a, situé à Kara, préfecture de la Kozah et borné au nord par la propriété Minza Tchayaou, au sud et à l'est par la propriété Edzeou Kéméyon et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11250, déposée le 30 novembre 1983, M. Hemou Kpatcha, profession d'Instituteur, Préfet de Yoto, demeurant et domicilié à Tabligbo-Iyoto, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Botokro Komi, Adjoint au Préfet du Golfe-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 45, au sud par le lot n° 58, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 49.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11251, déposée le 30 novembre 1983, M. Nassoumah Azoumanou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Bodé Tombonou — D.C.N.C. — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance

totale de 13 a 60 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par la propriété Adaké Tani.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11252, déposée le 30 novembre 1983, M. Tchapoo Komlan, profession d'Officier de la Marine, demeurant en France, Saint Mandrier-Mer et domicilié à Lomé-Tokoin, Avenue de la Libération (Trésor), n° 138, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1230, au sud par le lot n° 1227, à l'est par les lots n°s 1236 et 1237, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11156, déposée le 3 octobre 1983, M. Ajavon E. Dovi Atidékou, profession de Directeur de la S.T.E., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Ajavon Ayité Mawulolo, Géomètre à Lomé-Nyékonakpoè), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 27 a 95 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Niensi et borné au nord par les lots n°s 39 et 45, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11157, déposée le 3 octobre 1983, M. d'Almeida V. Ega-Bozo, profession d'Employé de Banque (BTCI), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 58 a 00 ca, situé à Badja, préfecture du Zio, connu sous le nom de Savé et borné au nord par les propriétés Mensan Agbokpa, Kossi Gbogba et Sossou Agbla, au sud par Trovo Komi (Seth), à l'est par la route Lomé-Kpalimé et à l'ouest par Kogbé Gakpeto.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11158, déposée le 3 octobre 1983, M. Bebensiki Betchéi, profession de Directeur-adjoint de l'Hôtel Kara, demeurant et domicilié à Lama-Kara, ma-

jeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Moti Kossi Djobo, D.C.N.C. — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance totale de 9 a, situé à Lama-Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dogoyo et borné au nord par le lot n° 4, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 11 et à l'ouest par le lot n° 9.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11159, déposée le 4 octobre 1983, M. Naku Kossivi Demanya, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, Rue de l'Ecole Gbonvié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a, situé à Bè-Akodessewa, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 8, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par la propriété Occansey.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11160, déposée le 4 octobre 1983, M. Naku Kossivi Demanya, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, Rue de l'Ecole Gbonvié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 08 a 05 ca, situé à Agouévè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito-Anokuikopé et borné au nord par Gavon Agbodzissodé, au sud par Ahiankonou Amou, à l'est par Sakpleto Noulanyo et à l'ouest par la collectivité Dovi Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11161, déposée le 4 octobre 1983, M. Folly Edoh, profession de Directeur des Opérations — Formation à la B.I.A.O.-Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, Topographe-Dessinateur à Lomé, 12 Rue S/Lt Gnemgnah), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 67 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue et le T.F. n° 7587 RT, au sud par la réquisition n° 8325, à l'est par le T.F. n° 7587 RT et à l'ouest par le T.F. n° 14645 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11162, déposée le 5 octobre 1983, Mme Kponton Mablé Amétoghè, née Houedakor, profession de Garde-malades au C.H.U., demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 46 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 1804 et 1809.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11163, déposée le 5 octobre 1983, Mme (Agnès) Avou Djatougbe, profession de Reven-deuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, (s/c de M. Gaoussou Komi — STAL-Pêche, Lomé, 20 Route d'Anèho), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 5 a 72 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 114, au sud par le lot n° 104, à l'est par le lot n° 113 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11164, déposée le 6 octobre 1983, Mme Apaloo Adjoa, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits de nationalité togolaise, (s/c de Mme Naassou, Sage-Femme à Zongo), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 12 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 179 et 181, au sud et à l'est par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11165, déposée le 7 octobre 1983, M. Bolouvi W. Ayaovi, profession d'Agent Commercial à Brossette Valor Togo, demeurant et domicilié à Lomé, Route d'Anèho, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 44 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1297, au sud par une rue de 28 mètres, à l'est par la propriété Agbessèh Chabie et à l'ouest par le lot n° 1288.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11166, déposée le 7 octobre 1983, M. Mathe Messan (Antoine), profession d'Avocat, demeurant à Lomé-Tokoin et domicilié au 16, Rue du Chemin de Fer, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 03 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Avenou-Batomé et borné au nord par le lot n° 176 a, au sud par la route de Kpalimé, à l'est par le lot n° 177 et à l'ouest par le lot n° 175.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11167, déposée le 7 octobre 1983, M. Agboton Gbénou (J. Gérard), profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise (s/c de M. Badjéné Yao, Topographe-Dessinateur à Lomé, 12 Rue Gnemegnah), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Aflao-Agbalépédogan, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 587, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 578 et à l'ouest par le lot n° 576.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11168, déposée le 7 octobre 1983, M. Agboton Kiki (Albert), profession de Secrétaire d'Administration en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise (s/c de M. Badjéné Yao, Topographe-Dessinateur à Lomé, 12 Rue Gnemegnah), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 30 ca, situé à Aflao-Agbalépédogan, commune de Lomé, et borné au nord par les lots n°s 596 et 605, au sud par les lots n°s 594 et 607, à l'est par le lot n° 606 et à l'ouest par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11169, déposée le 10 octobre 1983, M. Ames Komlanvi Djanta (Daniel), profession d'Agent Technique des T. P. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 11 Rue Blagodee, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 40 a 68 ca, situé à Amoussoukopé, préfecture de Kloto

et borné au nord par la propriété Folly Aziaba, au sud par la propriété (Hubert) Kueviakoe, à l'est par (François) Lawson et à l'ouest par l'emprise des rails Lomé—Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11170, déposée le 10 octobre 1983, M. Ames Komlanvi Djanta (Daniel), profession d'Agent Technique des T. P. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 11 Rue Blagoe, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance totale de 45 a 49 ca, situé à Amoussoukopé, préfecture de Kloto et borné au nord par la propriété Folly Aziaba, au sud et à l'ouest par la propriété Ames Komlanvi Djanta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11171, déposée le 11 octobre 1983, M. Kpakpo Ousmane, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 20 Rue Colonel Marroix, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c Me Séwavi T. Adjete, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 59 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 804 a et à l'ouest par le lot n° 803.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11172, déposée le 11 octobre 1983, M. Dzidzinyo M. Fo-Koffi, profession d'Agent Commercial à la Socito, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 69 ca, situé à Aflao-Agbalépé-dogan, commune de Lomé, et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 885 bis et à l'est par le titre foncier n° 8039 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11173, déposée le 11 octobre 1983, M. Tchatikpi Ouro-Bang'na, profession de Préfet du Golfe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi Adjete, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de

9 a 88 ca, situé à Agouévé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 790, au sud par le lot n° 786, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par une rue de 54 mètres et le lot n° 788.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11174, déposée le 12 octobre 1983, M. Géraldo Adjamo Mouda, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Amegah Adamado, Service des Domaines — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 66 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Leté-Comé et borné au nord par Agbodji Kpétsigo, au sud par Adado Sani, à l'est par Lawson-Hellu Messanvi et à l'ouest par Séwodo Agbofan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11175, déposée le 12 octobre 1983, M. Kouléhomé Amevo Baglo, profession de Cultivateur, demeurant et domicilié à Aflao-Wonyomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant feu Amevo Baglo, ayant demeuré à Aflao Wonyomé Kpodji, (s/c de M. Anthony Komlan Fovi — Lomé, Rue du Mono), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 02 a 13 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par Agboglo Noumedon, au sud et à l'ouest par les héritiers Agbossou, à l'est par la propriété Henyo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11176, déposée le 13 octobre 1983, M. Amedégnato Gbédawa, profession d'Ingénieur en béton armé, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin-Lycée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre-Cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 41 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1098, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1090 et à l'ouest par le lot n° 1088.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11177, déposée le 13 octobre 1983, Mme Sassou Kayi, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, Avenue Champ de Courses, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, Géomètre-Cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 91 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 1684 et 1685 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11178, déposée le 13 octobre 1983, M. Lawson Laté Dovi, profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 7 a 78 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2105, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2097 et à l'ouest par le lot n° 2095.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11179, déposée le 13 octobre 1983, M. Lawson Laté Dovi, profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Agbeko Messanvi ex Innocent, Docteur en Médecine demeurant au Gabon, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 79 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 1715 et 1716, à l'est par le lot n° 1723.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11180, déposée le 13 octobre 1983, M. Lawson Laté Dovi, profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Guidi Kokou, Mécanicien-Auto, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 8 a 39 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de

Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2157, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2147 et à l'ouest par le lot n° 2145.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11181, déposée le 13 octobre 1983, M. Lawson Laté Dovi, profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Agbeko Massan ex Renée, née Amegee, Infirmière d'Etat à la C.N.S.S. à Libreville (Gabon), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 5 a 90 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1717, à l'est par le lot n° 1724 et à l'ouest par le lot n° 1722.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11182, déposée le 13 octobre 1983, M. Etsi Koffi Konou, profession d'Agent de Banque BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 95 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dossoukopé et borné au nord par Agomadje Dossou, au sud par Akarome Adjou, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la collectivité Dossou Agbedekpé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11183, déposée le 13 octobre 1983, Mlle Acakpo Addra Bayi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékouakpoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, Topographe-Dessinateur à Lomé, 12 Rue Gnémégnah), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 86 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1065 et à l'ouest par les lots n°s 1056 et 1057.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11184, déposée le 13 octobre 1983, M. Amouzouvi Yawo, profession d'Ingénieur-Géographe, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Dogbéa-

ou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Akakpovi Kouassi, Etude le Me Amarin, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 13 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou (sud U. B.) et borné au nord par le lot n° 35, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par les lots n°s 36 et 38.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11185, déposée le 14 octobre 1983, M. Folly Anani (Gilbert), profession de Mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Dzifa — D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 7, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 16 et à l'ouest par le lot n° 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11186, déposée le 14 octobre 1983, M. Trenou Kokou, profession d'Agent de Banque BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Dotsè Buaka, Topographe à la Direction de la Législation Agro-Foncière à Lomé, 62 Route de Kpalimé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 91 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 101, au sud par le lot n° 99, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 91.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11187, déposée le 14 octobre 1983, M. Apaloo Kossi Ellom, profession de Magistrat, demeurant et domicilié à Lomé (Palais de Justice), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Apaloo Koffi, propriétaire demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 03 a 03 ca, situé à Kossi Agbavi, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Apouvémé et borné au nord par Attissogbui Gbetsounou et Mikplowodo, au sud par Koumidjo Agbavi, à l'est par Kossi Apélé et à l'ouest par les propriétés Mikplowodo, Koudeha Toïssou et Akakpovi Satsivi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11188, déposée le 17 octobre 1983, M. Takou Palakinepawi, profession d'Agent des Douanes au Port Autonome de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjety, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 98 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par la propriété Anni N'Agá.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11189, déposée le 18 octobre 1983, M. Tsatsou Komi (Moïse), profession de Cultivateur, demeurant et domicilié à Avétonou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c du Pasteur Hunlédé — Ferme Bethania — Avétonou), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, et complanté de tecks, d'une contenance totale de 2 ha 72 a 15 ca, situé à Avétonou, sous-préfecture d'Agou, connu sous le nom de Tsihinu Gadjagan et borné au nord par Togo-Plantation, au sud par la forêt classée à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé—Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11190, déposée le 18 octobre 1983, M. Dagadzi Yawo Tenu Bessinu, profession d'Assistant Médical au C.H.U. (Bloc Opératoire), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 27, au sud par le lot n° 16, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 20.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11191, déposée le 18 octobre 1983, M. Bandeira Komlan, profession de Spécialiste Audio-visuel, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Bandeira Kokou — Direction des Mines à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier.

lier, d'une contenance totale de 21 a 63 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amedenta et borné au nord par la propriété Fittih Yao, au sud par la route Zonoussimé-Athiomé, à l'est par Houkpeto Koffi et Adraki Adjogno, à l'ouest par la propriété Houkpeto Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11192, déposée le 20 octobre 1983, M. Abbey Abbévi Mawussi (Martin), profession de Maître-Tailleur, demeurant et domicilié à Lomé, 17 Rue de Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 53 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 221, au sud par le lot n° 217, à l'est par le lot n° 218, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11193, déposée le 20 octobre 1983, M. Abbey Abbévi Mawussi (Martin), profession de Maître-Tailleur, demeurant et domicilié à Lomé, 17 Rue de Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 55 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par la route de Kpalimé, au sud par les lots n°s 135 et 136, à l'est par l'emprise de la haute tension.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11194, déposée le 21 octobre 1983, Mme Kowu Tchotcho, profession d'Employée de Banque, (Baltex), demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 65 ca, situé à Akodessewa, commune de Lomé, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Agbodbodo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11195, déposée le 21 octobre 1983, Mme Katoa Nignigaba, profession d'Assistante Sociale, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjetej, Notaire à Lomé), demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 98 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdé et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n°s 13 et 11.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11196, déposée le 21 octobre 1983, Mme Sonhayé Nikipi Yawa, épouse Agbodjavou, profession d'Enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjetej, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 55 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 896, au sud par le lot n° 894, à l'est par le lot n° 904 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11197, déposée le 21 octobre 1983, M. Hounsino Zinsou Ezin, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Agouégan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjetej, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 85 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 837 et 840.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11198, déposée le 21 octobre 1983, M. Amoussou Messanvi Kowouto, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Latévi Dzifa — D.C.N.C. - Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 78 ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agodo et borné au nord par le lot n° 4, au sud par le lot n° 2, à l'est par les propriétés Toudji Komlan et Gassou Tonato, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11199, déposée le 21 octobre 1983, M. Gozan Kokou, profession d'Agent de Banque BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non inter-

dit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Djibom Ezi Sémého — D.C.N.C. - Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 37 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1941, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1935 et à l'ouest par le lot n° 1933.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11200, déposée le 26 octobre 1983, Mme Avou Djatougbe, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Gawosso Komi — STAL pêche, Route d'Aného, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 96 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 9, à l'est par le lot n° 10 et à l'ouest par le lot n° 8.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11201, déposée le 26 octobre 1983, Mme Appiah Adofa, profession de Coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé — Bè-Biossé, 15 Rue Patrick Seddoh, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance totale de 2 a 95 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété Konou Edo et à l'est par un terrain non immatriculé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11202, déposée le 26 octobre 1983, M. Agbeley Kodjo Aza, profession d'Agent à la Socopao-Togo, demeurant et domicilié à Lomé — Aflao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 38 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 937, au sud par le lot n° 941, à l'est par le lot n° 940 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11203, déposée le 26 octobre 1983, Mme Adetou Sétomagbé, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé — Tokoin-Abovey, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Adetou Agbédonou, D.C.N.C. — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 11 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 362 et 360, au sud et à l'est par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11204, déposée le 26 octobre 1983, M. Kpodar Ekoué Pelété, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé — Lom'Nava, 22 Rue Atandji Gbenyedji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire des héritiers Kpodar Kangni «Simon», demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 55 a 23 ca, situé à Assahoun, préfecture de Zio, et borné au nord par d'Almeida (Michel), au sud par (Louis) Adaliha, à l'est par (Louis) Kado, (Grégoire) Koto et Ayevo Boka, à l'ouest par les propriétés (Grégoire) Koto, (Hilaire) de Souza et Akoto Akama.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Kpodar Kangni et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11205, déposée le 27 octobre 1983, Mme Djanie C. Kooko, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Abidjan (côte d'Ivoire), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, Topographe-Dessinateur à Lomé, 12 Rue Gnemegnah), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 47 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par le lot n° 647.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11206, déposée le 27 octobre 1983, Mme Agbobli Anokovi, née Armandine, profession de Technicienne de Laboratoire, demeurant et domiciliée à Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, Topographe-Dessinateur à Lomé, 12 Rue Gnemegnah), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 46 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 646 et 652.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11207, déposée le 27 octobre 1983, M. Agbobli Atsutsè (Joachim), profession d'Expert du B.I.T., demeurant et domicilié à Addis-Abéba, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, Topographe-Dessinateur à Lomé, 12 Rue Gnemegnah), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 99 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 647, au sud par le lot n° 644, à l'est par les lots n°s 650 et 651 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11208, déposée le 27 octobre 1983, M. Tandouna Bensaga, profession de Commissaire de Police à la Sûreté Nationale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 94 ca, situé à Tokoin-Est, commune de Lomé et borné au nord et à l'est par les lots n°s 21 et 26, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11209, déposée le 27 octobre 1983, M. Konlani Kpintidjo, profession d'Electro-Technicien à la CEB, demeurant et domicilié à Lomé — Aflao-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Houédakor Datévi — D.C.N.C.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 55 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 2720 et 2722.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11210, déposée le 27 octobre 1983, M. Edoh Messan Kunumaku, profession d'Electricien Monteur à la CEB, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin-Gbadago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Houédakor Datévi — D.C.N.C.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 37 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépé-

dogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 225 et 226, à l'est par le lot n° 230 et à l'ouest par le lot n° 228.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11211, déposée le 31 octobre 1983, M. Ouro-Agoro Mâza Egbatao, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 20 Rue d'Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjete, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 40 a 40 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par Agbaglo Agbemadji, au sud et à l'est par la propriété Sifotou Agbeko, à l'ouest par Wataklassou Soladandji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11253, déposée le 1^{er} décembre 1983, M. Parkoo Ayawovi (Ben), profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé — Nyékonakpoé, 43 Rue Monseigneur Cessou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier portant une clôture, des bâtiments à usage d'habitation et un puits, d'une contenance totale de 7 a 80-ca, situé à Nyékonakpoé, commune de Lomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété Hunu Kwassivi, à l'est par la Rue Monseigneur Cessou et à l'ouest par la propriété Kakey Aho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11254, déposée le 1^{er} décembre 1983, Mme Paraïzo Abléwa, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé 29 Route d'Atakpamé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 41 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord par Abléwa Paraïzo, au sud par Agbo Agbofoati, à l'est par Johnson Apambah et à l'ouest par Apeleté Agbofoati.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11255, déposée le 1^{er} décembre 1983, Mme Paraïzo Abléwa, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 29 Route d'Atakpamé, ma-

jeune non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 62 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord par Apeleté Agbéko, au sud et à l'est par Agbo Agbofoati et à l'ouest par Agbofoati Apeleté.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11256, déposée le 1^{er} décembre 1983, Mme Johnson Apambah, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Notsé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 67 a 17 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé—Kpalimé, au sud par Agbo Agbofoati, à l'est par Aziangbé Azanleko et Kokou Sogbo, à l'ouest par les propriétés Abléwa Paraïzo et Agbo Agbofoati.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11257, déposée le 1^{er} décembre 1983, M. Doh-Aklama Sewoa Kouakou, profession de Conseiller au Centre Informatique, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin N'Tifakomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 17 ca, situé à Ekpui, préfecture de Vo, connu sous le nom d'Assikoè et borné au nord par Alikpui Kounzo, au sud par la route Togoville—Sévagan à l'est et à l'ouest par la propriété Gben-aba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11258, déposée le 1^{er} décembre 1983, M. Dosseh Azonwoubou, profession de Directeur Honoraire des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 21 ca, situé à Agouévé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord par la propriété Sipotou Wougo, au sud par Gbemou Gbedjamé, à l'est par Boko Hoégan et à l'ouest par Segbédji Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11259, déposée le 1^{er} décembre 1983, M. Dosseh Ado Foli, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de la PROMAICO (La Promotion Agricole Industrielle, Immobilière et Commerciale, S.A.R.L.), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 56 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par Honou Djossou, au sud par Kemé Attisso, à l'est par le titre foncier n° 9356 R.T. et à l'ouest par Agbodji Kpetigo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11260, déposée le 1^{er} décembre 1983, M. Dosseh Ado Foli, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de la PROMAICO (La Promotion Agricole Industrielle, Immobilière et Commerciale, S.A.R.L.), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 27 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par la propriété Agbodo, au sud par la propriété Honou, à l'est par Koffi Mathias et à l'ouest par Adekou Komi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11261, déposée le 1^{er} décembre 1983, M. Dosseh Ado Foli, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de la PROMAICO (La Promotion Agricole Industrielle, Immobilière et Commerciale, S.A.R.L.), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 09 a 39 ca, situé à Agouévé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agossito et borné au nord par la rivière Achikpi, au sud par Ayité Djiwonou, à l'est par Edé Dakpon et à l'ouest par Akey Soadjé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11262, déposée le 1^{er} décembre 1983, M. Dosseh Ado Foli, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de la PROMAICO (La Promotion Agricole Industrielle, Immobilière et Commerciale, S.A.R.L.), demande l'immatriculation au Livre fon-

cier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 45 a 03 ca, situé à Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom d'A-nessi et borné au nord par Eklou Leyi, au sud par le T.F. n° 13160 R.T., à l'est par la route Agouévé—Mission Tové et à l'ouest par Wegan Bolo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11263, déposée le 1^{er} décembre 1983, M. Dosseh Azonwoubo, profession de Gérant de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de la PROMAICO (La Promotion Agricole Industrielle, Immobilière et Commerciale, S.A.R.L.), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 28 a 53 ca, situé à Agoe-Nyivé, préfecture du Golfe et borné au nord par la propriété Apedovi Agbéko, au sud et à l'est par la propriété Gayizo Djamesi Komla et à l'ouest par Agbo Sam.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11264, déposée le 1^{er} décembre 1983, M. Dosseh Foli Ado, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de la PROMAICO (La Promotion Agricole Industrielle, Immobilière et Commerciale, S.A.R.L.), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 46 a 17 ca, situé à Porto-Séguro, préfecture des Lacs et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé—Aného, au sud par (James) Latévi Lawson, à l'est par (Alex) Adjétévi Lassey et (Théophile) Tevi Lassey et à l'ouest par Latévi Anfoeto Lawson et Adevi Nikoué.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11265, déposée le 1^{er} décembre 1983, M. Goeh-Akue Komi Djidjanyi, profession d'Entrepreneur «Menuisier Amégakue», demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin St Joseph, Route de l'Aviation, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 13 ca, situé à Bè-Kpota, commune de Lomé connu sous le nom de Dénouwouimé, et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par la route d'Adakpamé, à l'est par le lot n° 89.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11266, déposée le 1^{er} décembre 1983, M. Houedakor Tèvi Tété (ex Noël), profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoé, 7 Rue Jacob Adjallé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 66 ca, situé à Nyékouakpoé, commune de Lomé et borné au nord par d'Almeida Kokou, au sud par (Alphonse) Yélou, à l'est par un passage et à l'ouest par le T.F. n° 248 T.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11267, déposée le 2 décembre 1983, M. Tokpo Komlan, profession de Gardien de Préfecture, demeurant et domicilié à Lomé — Aflao-Adidogomé (Camp des Gardiens de Préfecture), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 46 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lankouvi et borné au nord et à l'est par la collectivité Agbo, au sud et à l'ouest par la propriété Zanleté Tégbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11268, déposée le 2 décembre 1983, Mme de Souza Bayi, née Tchobo, profession d'Institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Latévi Dzifa — D.C.N.C.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 39 ca, situé à Aného, commune d'Aného, connu sous le nom de Kemidé-Condji et borné au nord par les lots n°s 2 et 7, au sud par la rue Degansi Kémidé, à l'est par la rue Kponton Lucien et à l'ouest par la rue Lawson Akouété.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11269, déposée le 5 décembre 1983, M. Nicabou Yaovi, profession de Chef-Comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjety, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 01 ca, situé à Anié, préfecture de l'Ogoe et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Boulali, à l'est par la route internationale Togo—Haute-Volta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11270, déposée le 6 décembre 1983, M. Ankou Comlan Almany, profession de Fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjete, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2878 bis, au sud par les lots n°s 2870 bis et 2871 bis, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 2873 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11271, déposée le 6 décembre 1983, M. Akue F. Adoté, profession d'Instituteur en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 30 Rue des Cavaliers, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Me Adjete, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 3 a 39 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Doulassamé, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Adjallé-Dadzie.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11272, déposée le 6 décembre 1983, M. Batchassi Eso, profession d'Ingénieur d'Agriculture à la SRCC, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 89 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo (Campement) et borné au nord par un espace vert, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par Adaké Tani.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11273, déposée le 6 décembre 1983, M. Sallah S. Yawovi, profession de Dessinateur en béton armé, demeurant et domicilié à Libreville (Gabon), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Anthony Komla Fovi (Oscar), Lomé, Rue Duquesne), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 28 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépé-dogan et borné au nord par les lots n°s 229 et 230, au sud par le lot n° 224, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 225.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11274, déposée le 6 décembre 1983, M. Dotsè Kangni, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Kali — D.C.N.C.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 43 ca, situé à Bè, commune de Lomé connu sous le nom de Bassadji et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 4, à l'est par le lot n° 5 bis et à l'ouest par la rue de la Marne.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11275, déposée le 6 décembre 1983, La Mission Baptiste du Togo, représentée par le pasteur Bond, demeurant et domicilié à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 35 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue non dénommée de 28 mètres, au sud par une rue de 12 m, à l'est par la parcelle B de ladite Mission et à l'ouest par une ruelle.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11276, déposée le 6 décembre 1983, Mme Sossa Attikploe (ex Lucia), profession de Reven-deuse, demeurant et domiciliée à Lomé — Bè-Kpota, 839 Rue Ayi Ayovi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 61 ca, situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Kponou et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé—Aného, au sud par le lot n° 79, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par Mensah Combey.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11277, déposée le 7 décembre 1983, M. Cheaka Aboudou Touré, profession d'Administrateur civil au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, demeurant et domicilié à Lomé, 37 Rue des Palmiers, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin,

commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1273, au sud par le lot n° 1271, à l'est par le lot n° 1281 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11278, déposée le 8 décembre 1983, M. Sikpa Yao (Théodore), profession d'Enseignant en retraite, demeurant et domicilié à Tsévié (Mission catholique), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Tsiseglo Kokouvi — Direction des T.P.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 95 ca, situé à Tokoin-centre, commune de Lomé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par Sowadan Ayikpè Konou et à l'ouest par le titre foncier n° 6077 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11279, déposée le 8 décembre 1983, M. Lawson Laté Dovi, profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Tchibozo Ayaovi Koukpodé Christo, Employé à la SCOA-Togo (Auto), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 16 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1346, au sud par le T.F. n° 14856 R.T., à l'est par le lot n° 1353 et à l'ouest par la route de Djagblé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11280, déposée le 9 décembre 1983, M. Agbobli-Nuwoaty Kwadzo, profession de Directeur de la Librairie Evangélique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Attisogbé Foly Anani — Dessinateur au T.P. subdivision Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 5 a 01 ca, situé à Tokoin-est, commune de Lomé, connu sous le nom de N'kafu et borné au nord par Adzeh Komlan Dzodzi, au sud par Djouké Kokou, à l'est par Hillah A. et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11281, déposée le 9 décembre 1983, M. Adzra Kodzo Aménuvévé (Jean), profession d'Agent Technique de la Santé au C.H.U., demeurant et domici-

lié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Badjéné Yao, Topographe-Dessinateur à Lomé, 12 Rue Gnemegnah), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 23 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Hôpital et borné au nord par la propriété Dadzie, au sud par le T.F. n° 11514 R.T., à l'est par la réquisition n° 5637, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11282, déposée le 13 décembre 1983, M. Goeh-Akue Adotèvi, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Solidarité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 9 a 66 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 7, au sud par le lot n° 19, à l'est par une rue de 28 m et à l'ouest par les lots n°s 10 et 15.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11283, déposée le 13 décembre 1983, Mlle Essao K. Badagnaki, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé — Tokoin-Abovev (Garage général NOAEE), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovev et borné au nord par les lots n°s 303, 305 et 307, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 300.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11284, déposée le 13 décembre 1983, M. Essao K. Anilé, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin-Abovev (Garage général NOAEE), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovev et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 302, 304 et 306, à l'est par le lot n° 301.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11285, déposée le 13 décembre 1983, M. Rapson T. Comlanvi, profession de Journaliste, demeurant et domicilié en France, 5 Rue Jean d'Alembert, 91700 Ste Geneviève des Bois, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Mlle Pédanou Sika, ménagère, demeurant à Lomé-Nyékouakpoè, 7 Rue Adjololo), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 300, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 291 et à l'ouest par le lot n° 289.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11286, déposée le 14 décembre 1983, M. Ayikoe Comlan, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbokou Kodjo — Inspection d'Etat à la Présidence de la République — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 35 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 235, au sud par l'emprise de la haute tension de Kpimé, à l'est par le lot n° 239 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11287, déposée le 14 décembre 1983, M. Tiadjeri Bona Tcha-Mola, profession d'Agent Commercial à l'OPAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi Adjetei, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 18 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2264, au sud par le lot n° 2262, à l'est par le lot n° 2271 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11288, déposée le 15 décembre 1983, M. Idoh Koffi, profession d'Agent de Police à la Sûreté Nationale, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin-Lycée, face Immeuble Locoh Donou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 5 a 80 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2382, au sud par le lot n° 2380, à l'est par le lot n° 2387 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11289, déposée le 16 décembre 1983, M. Yao Bloua Agbo, profession d'Administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par le lot n° 23, au sud par les lots n°s 26 et 27, à l'est par le lot n° 25 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11290, déposée le 16 décembre 1983, M. Adja Gnekpa, profession d'Agent de Recouvrement du Trésor à la Clinique Bon Secours, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 100, au sud par le lot n° 98, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 90.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11291, déposée le 19 décembre 1983, Le Receveur des Domaines, chargé de la régie des biens du domaine privé de l'Etat, demeurant et domicilié à Lomé, agissant au nom et pour le compte de Mme Voulé Afiwa, née Grunitzky, Revendeuse demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 07 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 293 et 301.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Voulé Afiwa, née Grunitzky et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11292, déposée le 20 décembre 1983, El Hadji Issa Halirou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 27 Rue Tamakloe, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 97 ca, situé à Adoboukomé, commune de Lomé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Tometi, au sud par la rue Brazza et à l'est par la rue de Paris.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11293, déposée le 20 décembre 1983, M. Ashiogbor Labitey-Kangni Kpoku, profession d'Agent de Commerce en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 2 Rue Aklassu Adela, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 77 a 58 ca, situé à Akodessewa, préfecture du Golfe et borné au nord par Fiawoo (Emmanuel), au sud par Agbetiafan Anthony, à l'est par Zogli Kokou et Geork (Jean) et à l'ouest par le passage des bœufs.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11294, déposée le 20 décembre 1983, Mme Gnon Kadiratou, née Ayeva, profession de Professeur de CEG à la Direction des Bourses et Stages, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 26 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé—Kpalimé, au sud par le lot n° 496 bis, à l'est par les lots n°s 497 et 498 et à l'ouest par les lots n°s 494 et 495.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11295, déposée le 20 décembre 1983, M. Adziwonou Kossi, profession d'Agent des Douanes Togolaises, demeurant et domicilié à Lomé — Akodessewa-Anfamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Dovi Sewa — D.C.N.C.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 08 ca, situé à Akodessewa, commune de Lomé, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord par la collectivité Dogbé, au sud et à l'ouest par le T.F. n° 10175 R.T. et à l'est par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11296, déposée le 20 décembre 1983, M. Koku Djodji Damarly, profession de Gérant Station Total, demeurant et domicilié à Lomé — Bè-Bassadj, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Dovi Sewa — D.C.N.C.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République

que togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 41 a 24 ca, situé à Avépozo, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agodékè et borné au nord par Aloessodé Tretou Akouma, au sud par Kolaté Awouvi, à l'est par Kokou Soli et Houndessimé Tretou Akouma, à l'est par Ekué Agbetiafan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11297, déposée le 20 décembre 1983, M. Koku Djodji Damarly, profession de Gérant Station Total, demeurant et domicilié à Lomé — Bè-Bassadj, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Dovi Sewa — D.C.N.C.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 55 a 63 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agodékè et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Komahe Logossou Djiian, à l'est par les propriétés Soli Komlan et Agbavito Anani.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11298, déposée le 21 décembre 1983, M. Lawson Laté Dovi, profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Hlomador Koffi (ex Georges), Menuisier demeurant à Libreville (Gabon), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 22 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1055, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1048, à l'ouest par les lots n°s 1044 et 1045.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11299, déposée le 22 décembre 1983, M. Akue Adokoué Gamakpan, profession d'Employé à la Régie Nationale des Eaux du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Akue A. Adovi, Technicien Radio et Télévision, demeurant à Libreville (Gabon), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Atikpa Kagunu.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11300, déposée le 22 décembre 1983, M. Agbetrobu Hunkpati Fâtodji Djidonu, profession de Fonctionnaire au Service des Domaines, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 75 ca, situé à Agomé-Séva, préfecture des Lacs et borné au nord par la propriété Agbetrobu Hunhuénu, au sud et à l'ouest par la propriété Montsi Salla Dégbévi, à l'est par la route Agbétiko—Avévé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11301, déposée le 22 décembre 1983, M. Agbetrobu Hunhuénu Novoêmadoli, profession d'Employé de Commerce à la S.G.G.G., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 65 ca, situé à Agomé-Séva, préfecture des Lacs et borné au nord par la propriété Agbetrobu Ahênuho, au sud par la propriété Agbetrobu Hunkpati, à l'est par la route Agbétiko—Avévé, à l'ouest par la propriété Montsi Salla Moussa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11302, déposée le 22 décembre 1983, Mme Dohnu B. Adjowavi, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé — Akodessewa, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbetrobu Ahênuho — Lomé-Lom-Nava, 6 Rue des Nîmes), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 28 ca, situé à Agomé-Séva, préfecture des Lacs et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Montsi Salla Moussa.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11303, déposée le 22 décembre 1983, M. de Souza Ananivi (ex Honoré), profession de Transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbodjan Combey — R.N.E.T.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 37 ca, situé à Anêho, commune d'Anêho, connu sous le nom d'Adjido et borné au nord par la propriété Lawson, au sud par la route Anêho—Zébé, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par Amouzou (Barthélémy) et Vlavonou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11304, déposée le 22 décembre 1983, M. Foli A. Dosseh, profession d'Ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de la PROMAICO (La Promotion Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale, SARL), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 ha 70 a 60 ca, situé à Tabligbo-Tokpli, préfecture de Yoto, connu sous le nom de Klotokpo et borné au nord par Gagnon Titi Kpakossou et Gbone Kayi, au sud par Dokou Lanko et Tokpo Kpadeh, à l'est par Tokpo Kpadeh et à l'ouest par Dokou Lanko.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11305, déposée le 22 décembre 1983, M. Foli A. Dosseh, profession d'Ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de la PROMAICO (La Promotion Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale, SARL), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 57 a 77 ca, situé à Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Djovadjé et borné au nord et au sud par la collectivité Gbogbo, à l'est par la collectivité Viza et à l'ouest par Gado Amadoto.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11306, déposée le 22 décembre 1983, M. Foli A. Dosseh, profession d'Ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de la PROMAICO (La Promotion Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale, SARL), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 65 a 04 ca, situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kossi-Agbavi et borné au nord par Agbavi Koulahanawo, au sud par Agbavi Kintowotcho et Agbavi Akakpovi, à l'est par Agbavi Akakpovi et à l'ouest par Kokou Afantchao.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11307, déposée le 23 décembre 1983, M. Agoro Issaka, profession d'Assistant Médical au C.H.U., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non inter-

dit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Gninahi Harouna, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 49 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Sedoh Ayigah, au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11308, déposée le 23 décembre 1983, M. Gbandi Oulob Nikabou, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé-Doulassamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de Mme Foley Igma — Greffe du Tribunal de Droit Moderne de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 94 ca, situé à Amoutivé, commune de Lomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par un terrain non immatriculé, à l'est par la rue Patrick Sedoh et à l'ouest par un cimetière.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11309, déposée le 23 décembre 1983, M. Ayewouadan Kossi, profession d'Employé à Togopharma, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c

de M. Badjéné Yao, Topographe-Dessinateur, demeurant à Lomé, 12 Rue Gnemegnah), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 80 a 80 ca, situé à Aflao-Sagbado, préfecture du Golfe et borné au nord par le T.F. n° 16228 R.T., au sud et à l'ouest par Amakou Agbelessessi, à l'est par Mlatawou Mawuénamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11310, déposée le 23 décembre 1983, M. Santos B. Ishola, profession d'Agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin-Lycée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de Mme Lawson Ayélé (Virginie), née Doe, Revendeuse demeurant au Gabon, (s/c de M. Djissodey Komlanvi — D.C.N.C.-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 85 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Mississogbi Migbondji, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière,

Têté Wilson BAHUN